



Renouvellement d'un prêt relais.

Par xCRBRS

Bonsoir,

Je me permets de vous faire ce mail concernant un prêt relais.

Le prêt relais a été souscrit en 2022, celui arrive à terme. Après avoir vu avec la banque, celle ci propose de remonter un nouveau prêt relais pour une durée de 12 mois, qui dit nous prêt dit nous taux.

Le prêt a été accord sur 12 mois et non 24 mois. Sur les conditions générales de la banque il est notifié « mais attention, le prêt relais ne peut réglementairement être accordé que pour une durée maximale de 24 mois (12 mois, renouvelable une seule fois), au bout de laquelle vous devrez rembourser le capital emprunté ».

Ainsi, ai je le droit au renouvellement avec les mêmes conditions ou dois je remonter un prêt du fait d'un accord sur 12 mois et non 24 mois au début du prêt ? Car à ce jour la banque ne réponds pas sur le sujet du renouvellement.

Merci par avance.